# PROF. FAKEM THE NATURALIST

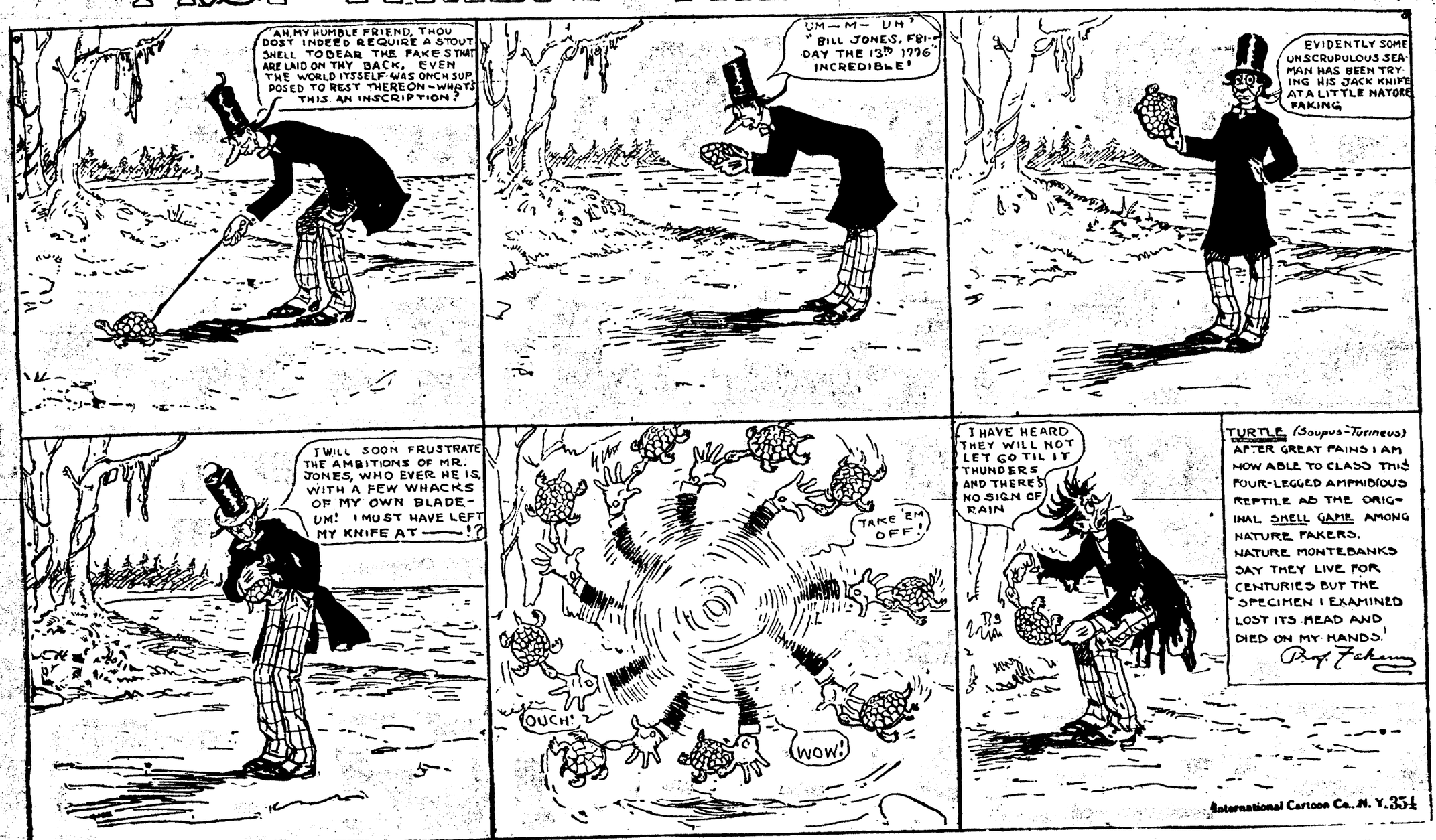


CHEMINS DE FER.


**New Orleans Great Northern R.R.**

**EXCURSIONS**

**(Trains de Plaisir)**

**Tous les Dimanches**

**A LA PAROISSE DE**

**SAINT TAMMANY**

**Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.**

**Trains de plaisir à Bogalusa!**

**"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."**

Wagon-salon, pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.

Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4800.

QUEEN & CRESCENT ROUTE

**Le Train de New York**

Quitte la Station Terminale à **7:30 P. M.**

**DIRECTEMENT**

**A la 32me rue et la 7me Avenue**

**Un ilet de Broadway.**

Eclairé à l'Electricité.

Excellent Service de Wagon Restaurant.

**"A la Carte"**

**Bureau des Billets.**

**211 RUE ST. CHARLES.**

Dépôt: Station Terminale, rue du Canal

PHONE MAIN 2600.

**Une vraie Villégiature Préparée**

PAR LES

FRISCO LINES

**AGENT DES BILLETS**

**229 rue St-Charles**

Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service [illegible]



**Bas Elastiquee, Ceintures Abdominales, Membres Artificiels**

Chaises Roulantes Invalides, Ceintures Herniaires, etc., etc.

**SCHROEDER**

**1314 RUE CANAL**

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille.

S. V. P.

2juan—tan feu dim


# CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

## Southern Pacific Company.

Station Union.

DEPART

| | |
|---|---|
| Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires | 6:05 a m |
| Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie | 11:00 a m |
| Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaire | 11:45 a m |
| Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires | 3:05 p m |
| Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas | 3:00 p m |
| Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, points intermédiaires | 11:30 p m |

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires | 5:25 p m |
| Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie | 8:50 a m |
| Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaires | 7:45 a m |
| Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires | 11:40 a m |
| Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas | 8:50 a m |
| Sunset Express, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points intermédiaires | 6:45 p m |

## Louisiana Southern R. R.

BRANCH GULF COAST LINES (FRISCO).

| Départ. | | Arrivée. |
|---|---|---|
| 7.00 a m. | Pointe-à-la-Hache, Pass'r | 4:50 p m |
| | Tous les jours excepté dimanche. | |
| 5:00 p m. | Pointe-à-la-Hache, Pass'r | 9:00 a m |
| | Tous les jours. | |
| 7:30 a m. | Pointe-à-la-Hache, Pass'r | 6:40 p m |
| | Dimanche seulement. | |
| 6:00 a m. | Shell Beach Motor | 9:00 a m |
| | Tous les jours excepté dimanche. | |
| 8:00 a m. | Shell Beach Motor | 9:00 a m |
| | Dimanche seulement. | |
| 5:00 a m. | Sportsmen's Special, Shell Beach | 5:45 p m |
| | Dimanche seulement. | |
| 5:00 p m. | Shell Beach Motor | 7:45 p m |

## Queen and Crescent R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

| | |
|---|---|
| New York et Washington | 7:30 p m |
| Cincinnati et Asheville | 7:30 p m |
| St. Louis et Chicago | 4:45 p m |
| Cincinnati et Asheville | 8:15 a m |
| St. Louis et Chicago | 8:15 a m |
| Meridian Accommodation | 5:00 a m |
| Meridian Local | 4:45 p m |
| Hattiesburg Local | |
| Excursion du dimanche. | |
| Carriere et points intermédiaire | 7:15 a m |

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| New York et Washington | 9:40 a m |
| Cincinnati et Asheville | 9:40 a m |
| St. Louis et Chicago | 9:40 a m |
| Cincinnati et Asheville | 10:10 p m |
| St. Louis et Chicago | 10:10 p m |
| Meridian Accommodation | 4:40 p m |
| Meridian Local | |
| Hattiesburg Local | 8:10 a m |
| Excursion du dimanche. | |
| Carriere et points intermédiaires | 7:25 p m |

## Yazoo and Mississippi Valley R. R.

Station Union.

DEPART

| | |
|---|---|
| Delta Express | 7:15 a m |
| Memphis Fast Express | 2:55 p m |
| Bayou Sara, Woodville Passenger | 4:15 p m |

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| Delta Express | 5:00 p m |
| Memphis Fast Express | 8:40 a m |

## Texas and Pacific R. R.

Station Union.

DEPART

| | |
|---|---|
| Texas Express | 6:35 a m |
| Texas-Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas, Fort Worth et E. Paso | 12:30 p m |
| Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et California | 12:30 p m |
| Torras Local | 4:25 p m |
| Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas | 7:00 p m |

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| Texas Express | 7:50 p m |
| Texas-Colorado Limited, Alexandria, El Paso | 8:55 a m |
| Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et California | 8:55 a m |
| Torras Local | 11:45 a m |
| Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas | 5:35 p m |

## Illinois Central R. R.

Station Union.

DEPART

| | |
|---|---|
| Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 8:30 a m |
| Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 8:05 p m |
| Local Mail | 6:30 a m |
| Northern Express | 3:00 p m |
| McComb Accommodation | 5:40 p m |
| The Merry Widow | 3:00 a m |

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 8:55 p m |
| Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 10:45 a m |
| Local Mail | 4:00 p m |
| Northern Express | 9:10 a m |
| McComb Accommodation | 8:45 a m |
| The Merry Widow | 10:20 p m |

Le Moto-Car allant à Kenner part de la Station Union à 6 a. m., 8 a. m., 10 a. m., midi, 2 p. m., 4 p. m., 6 p. m., 8:30 p. m., et 11:15 p. m.

## Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, rue Canal

| No. 2— | | | —No. 1 |
|---|---|---|---|
| 5:00 p m. | Dép | Nouvelle-Orléans | Ar. 8:05 a m |
| 8:00 p m. | Ar | Baton-Rouge | Dép. 5:05 a m |
| 8:30 p m. | Dép | Baton-Rouge | Ar. 5:05 a m |
| 10:09 p m. | Dép | Angola | Dép. 2:55 a m |
| 12:52 a m. | Dép | Mansura | Dép. 11:19 p m |
| 2:19 a m. | Ar | Alexandria | Dép. 10:08 p m |
| 2:19 a m. | Dép | Alexandria | Ar. 10:55 p m |
| 3:36 a m. | Dép | Aloha | Dép. 8:42 p m |
| 7:30 a m. | Ar | Shreveport | Dép. 5:00 p m |
| No. 6— | | | —No. 5 |
| 6:55 a m. | Dép | Nouvelle-Orléans | Ar. 7:05 p m |
| 7:55 a m. | Ar | Baton-Rouge | Dép. 4:00 p m |
| 10:00 a m. | Dép | Baton-Rouge | Ar. 4:00 p m |
| 12:01 p m. | Ar | Angola | Dép. 2:00 p m |
| No. 3— | | | —No. 4 |
| 6:50 a m. | Dép | Shreveport | Ar. 7:45 p m |
| 9:24 a m. | Dép | Camgti | Dép. 4:31 p m |
| 11:39 a m. | Ar | Alexandria | Dép. 2:00 p m |

## Louisville and Nashville R. R.

Au Pied de la rue du Canal.

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| New York et Nouvelle-Orléans Limited | 7:50 a m |
| Washington et New-York Malle | 8:55 p m |
| Birmingham et Cincinnati | 7:15 a m |
| Asheville Express | 8:55 p m |
| Louisville et Cincinnati | 8:55 p m |
| Pensacola et Jacksonville | 7:15 a m |
| Mobile Accommodation | 11:50 a m |
| Montgomery Accommodation | 7:05 p m |
| Dimanche Gulf Coast Excursion | 8:05 p m |

DEPART

| | |
|---|---|
| New York et Nouvelle-Orléans Limited | 9:35 p m |
| Washington et New-York Malle | 8:30 a m |
| Birmingham et Cincinnati | 9:50 p m |
| Asheville Express | 8:30 a m |
| Louisville et Cincinnati | 8:30 a m |
| Pensacola et Jacksonville | 9:50 p m |
| Mobile Accommodation | 5:15 p m |
| Montgomery Accommodation | 5:00 a m |
| Ocean Springs Accommodation | 11:30 a m |
| Gulf Coast Accommodation | 3:25 p m |
| (Tous les jours excepté dimanche.) | |
| Dimanche Gulf Coast Excursion | 7:35 a m |

## N. O., T. & M. R. R.

Frisco Lines.

Station Terminus, rue Canal.

GULF COAST LINES (FRISCO).

"California Special".

7.40 p m. Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco, Phoenix, [illegible]

7:40 p m. Houston, Galveston, Brownsville et autres points du Texas.

Voyez Daylight [illegible]

7:45 a m. Baton Rouge, [illegible]

Baton [illegible]

## New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

DEPART

| | |
|---|---|
| Tous les jours, excepté samedi et dimanche | 4:00 p m |
| Tous les jours, excepté dimanche | 8:05 a m |
| Samedi et dimanche | 5:30 p m |
| Excursion du dimanche seulement | 8:05 p m |

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| Tous les jours | 9:45 a m |
| Tous les jours, excepté dimanche | 7:25 p m |
| Excursion du dimanche seulement | 7:35 p m |

## New Orleans Great Northern R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

Tous les Jours Excepté Dimanche.

| | |
|---|---|
| Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire | 7:05 a m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 4:30 p m |

Dimanche seulement.

| | |
|---|---|
| Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 7.35 a m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 6:00 p m |

Excursions des dimanches

| | |
|---|---|
| Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire | 7:35 a m |

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche.

| | |
|---|---|
| Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire | 5 55 p m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 8:45 a m |

Dimanche seulement.

| | |
|---|---|
| Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 8:05 p m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 10:20 a m |

Excursions des dimanches

| | |
|---|---|
| Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire | 8:05 p m |

## VENTES AUX ENCHERES.

### PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., du débit de boissons, et épicerie, ainsi que licences de bar d'Etat et de ville pour 1915, raisses enregistreuses, "pool table".

Southern Park Realty Co. vs. Justin Bouchet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,121 — En vertu d'un writ de saisie provisoire qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et avec le consentement des parties intéressées, je procéderai à vendre aux enchères publiques, sur des lieux ci-après désignés, le LUNDI 8 novembre 1915, à 10 heures du matin, la propriété suivante décrite, à savoir:

Sur les lieux No. 2201 rue St-Pierre. Le contenu, installations, ameublement, stock de liqueurs et marchandises contenus dans le débit de boisson, et épicerie, sur les lieux, d'après l'inventaire. Ainsi que licences de bar d'Etat et de ville pour l'année 1915, aussi 2 caisses enregistreuses et une "pool table".

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCLOSKEY & BENEDICT et JOHN J. McCLOSKEY, Avocats pour la demanderesse.

nov 5 6 7 8

### AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de William H. Oncken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,685 — Division C.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Murtagh, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

J. B. ROSSER Jr., Avocat.

nov 3 7 12

Succession de A. W. Crandell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 114,090 — Division C.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James [illegible] Crandell, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

[illegible], Greffier.

## VENTES AUX ENCHERES.

### Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Leocadie Canton—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,618—Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau, 131 rue Carondelet.

MARDI le 9 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 octobre 1915, de l'Honorable Thomas Parker, juge de la susdite cour, division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir.

1er—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le troisième District de cette ville, dans l'Ilet désigné comme No. 158, borné par les rues Kerlerec, Bourbon, Royale et Dauphine et Toutes, d'après un croquis daté du 11 mars 1896, fait par Grand Jean, [illegible] arpenteurs civils et voyers, désigné par la lettre L, et mesure cent, rnement à cent vingt-cinq pieds, six pouces et sept lignes de face à la rue Kerlerec, par une profondeur de cent soixante pieds, un pouce et sept lignes vers la rue Dauphine, et cent trente-neuf pieds, neuf pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Royale, et trente trois pieds, neuf pouces et sept lignes en largeur à l'arrière. Les améliorations sont désignées par le No. 729 rue Kerlerec et comprennent un cottage simple en bois, couvert d'ardoises, élevé, contenant 6 chambres, halls, salle de bain, galerie, hangar, etc., lié aux égouts et à l'eau. Sera vendue sujet à un bail expirant le 30 septembre 1916.

2e—Une certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et tous les droits, voies, privilèges, située dans de Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lafarge, Lapeyrouse, l'avenue Claiborne et la rue Derbigny, désigné comme lot No. Huit sur un plan fait par A. Bourgeois, voyer, daté du 10 avril 1839, et déposé pour references au bureau de Lucien Herrmann, ancien notaire, [illegible] dite pièce ou portion de terre forme le coin des rues Derbigny et Lafarge, et mesure en mesure anglaise, trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, par cent pieds en profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Lafarge. Les améliorations sont designées par les Nos. 1512 1510 rue N. Derbigny et comprennent un cottage double en bois, couvert d'ardoises, contenant quatre chambres sur chaque côté, etc. etc.

3e—Un certain lot de terre, ensemble avec les dépendances qui y appartiennent et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, situé, s'étendant et étant dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Derbigny, l'avenue Claiborne, les rues Lafarge et Lapeyrouse, désigné par le lot No. 10 et mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, par cent pieds de profondeur. Les améliorations sont désignés par les Nos. 1546-1548 rue N. Derbigny et comprennent un cottage double en bois, couvert d'ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, hangar etc., liés aux egouts et à l'eau.

4e—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou qui sous quelque rapport y ont effet, situé dans de Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Derbigny, l'avenue Claiborne, les rues Laharpe et Lapeyrouse, designé par le lot No. 10 et mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, par cent pieds de profondeur.

5e—Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Prieur, Esplanade, Roman et Kerlerec, désigné comme lot No. 20 sur un plan ou croquis fait par J. A. D'Hemecourt, D. S. S., de 15 août 1872, et annexé à un acte passé devant Gustave le Gardeur Jr., notaire dans cette ville, le 25 septembre 1872, d'après lequel croquis de dit lot mesure trente pieds de face à la rue Prieur, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (connu par l'ancien No. 271 rue Nord Prieur), et tous les droits, voies et servitudes qui y appartiennent ou qui sous quelque rapport y ont effet. Les améliorations sont désignées par le No. 1422 rue N. Prieur, et comprennent un cottage simple en bois, couvert d'ardoises, avec 2 étages à l'arrière, contenant 7 chambres, halls, galeries, salle de bain, hangar, etc., lié aux égouts et à l'eau.

6e—Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues New Levée (maintenant Nord Peters), Hôpital, Gallatin et Barracks, désignés par la lettre A sur un plan dressé par J. H. Pilié, C. C. S., daté du 15 janvier 1880, et duquel une copie dûment certifiée est annexée à un acte passé devant E. Bonny, notaire, le 26 avril 1880, d'après lequel plan le dit lot mesure, en mesure américaine, vingt pieds, une pouce et six lignes de face à la rue New Levée ou Nord Peters, dix-neuf pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Gallatin, par cent dix-neuf pieds, huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne vers la rue Hôpital, et cent vingt-deux pieds, trois pouces et six lignes sur d'autre côté vers la rue Barracks. Ensemble avec la bâtisse en briques à trois étages et magasins, No. 19 rue Nord Peters, faisant aussi face à la rue Gallatin, et autres améliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, voies et privileges qui y appartiennent ou qui sous quelque rapport y avant effet. Les améliorations sont désignées par le No. 1215 rue N. Peters et comprennent un magasin en briques à trois étages, contenant deux magasins, l'un faisant face à la rue N. Peters et l'autre faisant face à la rue Gallatin, avec une residence au-dessus contenant 14 chambres, halls, hangars, etc. Sera vendue subject à un bail expirant le 30 septembre 1915.

7e—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 1000, borné par les rues Kerlerec, Galvez, Columbus et Johnson, designé comme No. 21 d'après un plan de W. T. Thompson, daté du 11 décembre 1868, déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire, et mesure trente-et-un pieds de face à la rue Kerlerec, trente-et-un pieds, dix pouces et cinq lignes en largeur à l'arrière, quatre-vingt-douze pieds, dix pouces au-dessus de profondeur sur la ligne vers la rue Jackson et cent pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne vers la rue Galvez, qui le sépare du lot No. 20.

8e—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent ou qui sous quelque rapport y ont effet, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Miro, Galvez, Kerlerec et Columbus, lequel dit lot est désigné par la lettre A sur un croquis ci-annexé et fait partie de cet acte, commençant à une cent cent trente-deux pieds cinq pouces du coin des rues Columbus et Galvez et mesure quarante-deux pieds, huit pouces et six lignes de face à la rue Columbus par une profondeur de cent quinze pieds, quatre pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. La dite portion de terre est composée du lot No. 28 en entier, et une portion du lot No. 29, ainsi désigné sur un plan par L. H. Pilié, daté du 7 mars 1871 et annexé à l'acte de vente passé devant E. G. Gottschalk, ancien notaire, le 7 mars 1871. Les améliorations sont désignées par le No. 2150 rue Columbus et comprennent une residence à 2 étages, couverte d'ardoises, longée de la banquette, contenant treize chambres, halls, galeries, hangar, etc., lié aux egouts et à l'eau.

9e—Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou qui sous quelque rapport y ont effet, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Miro, Galvez, Kerlerec et Columbus, lequel dit lot est désigné par lettre B sur un croquis ci-même, annexé et fait partie de cet acte, commençant à une distance de quatre-vingt deux pieds, huit pouces et six lignes et demie du coin des rues Columbus et Miro, et mesure quarante pieds de face à la rue Columbus par une profondeur de cent quinze pieds, quatre pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, la dite portion de terre est composée de tout le lot No. 30 et une partie du lot No. 29, sur un plan par L. H. Pilié, daté du 7 mars 1871, et annexé à un acte de vente passé devant E. Gottschalk, ancien notaire, le 7 mars 1871.

10e—Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, designés par les Nos. 37, 38, et 39, Ilet No. 41, borné par les avenues Franklin et Monroe et les rues Montozin et Carnot. Les dits lots sont adjacents et mesurent chacun vingt cinq pieds de face à l'avenue Franklin, par cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles.

11e—Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 23 et 24, dans l'Ilet No. 45, bornés par les rues Eastern, Carnot et Lombard et l'avenue du Peuple. Les dits lots sont adjacents et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Eastern par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié ou davantage comptant, et de solde, s'il y en a, à un crédit d'un ou d'un et deux ans, représenté par quatre billets de l'acquéreur, chacun du même montant, datés le jour de l'adjudication, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an de la date jusqu'à ce qu'ils soient payés, et garantis par hypothèque et le privilège de l'acquéreur sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreurs devront déposer avec de dit encanteur 10 pour cent du total de leurs enchères et devront payer en plus du montant de leurs dites enchères, toutes les taxes d'Etat pour 1915, tous les timbres de revenus internes des Etats Unis et tous les certificats nécessaires pour compléter la dite vente, et aussi des actes de vente qui seront exécutés devant Emile Gomes, Esq., notaire; les dits acquéreurs de seront admis à aucun lever que du jour de l'exécution des dits actes de vente par notaire.

ROGER MEUNIER, Esq., Avocat.

oct 9 10 17 24 31 nov 7 9

### AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Philip Laist.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 115,191 — Division D.

Attendu que Mme Regina Grau, veuve de Philip Laist, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Philip Laist, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

CHAS. LOUQUE, Avocat.

nov 3 7 12